



Menace pour le we de pentecôte

Par **MOMO**, le **23/05/2011 à 16:26**

Bonjour,Je viens de recevoir mon nouveau jugement (le 5ème alors que l'enfant n'a que 6 ans, c'est toujours le père qui fait requête sauf pour le 1er).Il est stipulé que pour le WE de la Pentecôte en 2011 du 11/06 au 13/06 avec retour à 17H.Le papa avec qui c'est très très conflictuel (pervers narcissique manipulateur) a informé lors de l'audience qu'il se mariait ce WE là alors qu'il n'y a aucun justificatif.De plus la juge a stipulé qu'une tierce personne que je connaisse peut venir récupérer l'enfant : le papa habite à 600km. C'est une personne de 72 ans qui se charge de faire les 600 km avec l'enfant en voiture !. Déjà un accident avec l'enfant à son retour, direction hopital et verdict "coup du lapin"Monsieur demande un départ le 10/06 après l'école. Si je n'accepte pas, il me menace de demander des dommages et intérêts pour préjudice moral.Quels sont les risques que j'encours ? Je dois vous avouer que j'ai toujours fait les choses dans l'intérêt de l'enfant mais ses demandes deviennent récurrentes. Dernièrement retour des vacances de Pâques avec 1 jour d'avance alors que j'avais prévu quelque chose.Une année j'ai demandé à avoir l'enfant pour la fête des mères qui tombait sur son WE et vice versa et lui m'a répondu par écrit je précise "si tu avais été plus gentille, peut-être que tu l'aurais eu".J'ai droit à des menaces écrites, du chantageet mon angoisse qui monte à chaque départ avec cette personne de 72 ans ...Merci d'avance pour vos réponses

Par **mimi493**, le **23/05/2011 à 19:39**

Vous refusez et c'est tout. **En fait, vous ne dites rien**, vous allez chercher l'enfant à l'école comme d'habitude et vous refusez de le remettre à la personne venant le chercher.De toute façon, vous n'étiez pas au courant qu'il voulait que l'enfant parte le 10, qu'il se mariait (vous n'avez pas eu de LRAR ?)